

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° SPE104

présenté par

M. Zumkeller, M. Fromantin, M. Vercamer et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 12**

Supprimer l'alinéa 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne nous semble pas pertinent que l'Autorité de la concurrence joue un rôle dans la fixation de la réglementation des tarifs. Si elle peut rendre un avis sur les prix et tarifs réglementés, il n'est pas justifié qu'elle puisse également prendre l'initiative d'émettre un tel avis.